

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Ubalde

qui se tiendra le **12 mai 2025 à 19 h**,
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 14 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2025;
4. Affaires relevant des procès-verbaux;
5. Adoption des comptes au 8 mai 2025;
6. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
7. Dépôt rapport revenus-dépenses;
8. Première période de questions;
9. Dépôts états financiers 2024 - Firme Mallette;
10. Nomination du vérificateur exercice financier 2025-2026-2027;
11. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;
12. Construction Côté et fils inc. - Paiement décompte progressif n° 7;
13. Marie-Josée Deschênes architecte inc. – Autorisation de paiement # 8;
14. Don – Route des Arts et Saveurs de Portneuf;
15. Don – Relais pour la vie 2025;
16. Mandat services professionnels d'une société d'avocats pour des conseils et de l'assistance juridique dans les différents domaines d'activités municipales;
17. Tarification Comité consultatif d'urbanisme;
18. Nomination des membres du Comité consultatif citoyen;
19. Adoption du règlement numéro 217-28 modifiant le règlement de zonage afin de permettre dans la zone C-3 l'implantation d'un bâtiment accessoire de forme circulaire, semi-circulaire ou cylindrique, préfabriqué (métallique ou en toile) dont la structure est en forme d'arche;
20. Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie;
21. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 254-01 modifiant les articles 4 et 12.2 du règlement numéro 254 relatif à la construction et l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
22. Varia :
23. Dépôt du bordereau de la correspondance;

24. Suivi des rapports d'activités des directeurs et des différents comités de la municipalité;
25. Période de questions;
26. Certificat de disponibilité de crédit;
27. Fin de la séance.